

vous proposent deux journées de formation sur le thème:

Politique d'intégration. Comprendre pour mieux agir avec les acquis.

~~Du jeudi 10 mars au vendredi 11 mars~~ **jeudi 28 avril au vendredi 29 avril 2005**
au FIAP, salle Berlin 30, rue Cabanis, 75014 Paris
RER: Denfert Rochereau, Métro: Saint-Jacques ou Glacière

Jeudi 28 avril 2005

- 9h45 Accueil.
- 10h00 Les politiques d'intégration en France, l'évolution, les nouveaux enjeux, par Mamadou M'BODJE, Association de solidarité et d'information pour l'accès au droit des étrangers non communautaires. Questions-débats.
- 13h00 Déjeuner
- 14h30 Présentation du programme du gouvernement en matière d'intégration: le comité interministériel du 10 avril 2003, par Mamadou DÈME, sociologue. Questions-débats.
- 16h00 Le Plan Départemental d'Accueil (PDA) et le rôle des acteurs institutionnels et associatifs, par Françoise ENEL, sociologue. Questions-débats.
- 18h30 Clôture.

Vendredi 29 avril 2005

- 9h00 Les CAI (Contrats Accueil Intégration), enjeux et mise en oeuvre, par Nicolas BASTIEN, ancien auditeur social à l'OMI (Office des Migrations Internationales).
Questions-débats.
- 11h00 Exemples d'application locale, par Adole Ankrah, Directrice de FIA-ISM et Maire-adjointe de Ris-Orangis (91).
Questions-débats.
- 13h00 Déjeuner.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation):
Politique d'intégration. Comprendre pour mieux agir avec les acquis
les jeudi 28 et vendredi 29 avril 2005, au Fiap, salle Berlin, 30, rue Cabanis, 75014 Paris.

Nom et Prénom:

Adresse personnelle :

E-mail :

Mandat :

Collectivité :

Adresse de facturation :

Tarifs:

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 20000	350 €
- de 20000 à 30000	450 €
- de 30000 à 40000	500 €
- de 40000 à 50000	550 €
- de 50000 à 100000	600 €
- plus de 100000	650 €
Conseillers Généraux et Régionaux	650 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners du jeudi et vendredi.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Signature du responsable

Signature de l' élu-e

cachet de la collectivité
(obligatoire)

Document à compléter entièrement puis à adresser à formation et citoyenneté .

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*. **L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).**

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription.
Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.